



**PROGRAMME PAYS
ITALIE - SENEGAL
2014 - 2016**

1. Introduction

Le nouveau programme Pays Italie – Sénégal 2014-2016, fruit d'une intense collaboration entre les deux Pays confirme l'engagement italien au soutien des processus de développement, paix et stabilité en Afrique Occidentale, région stratégiquement importante au niveau continental, européen et international.

L'Italie a toujours soutenu la démocratie sénégalaise comme un exemple et facteur de stabilité du continent africain dans son processus de consolidation et intégration sur le plan politique, économique et social.

Dans un contexte extrêmement difficile, surtout au niveau régional, le Sénégal pourrait jouer un rôle central pour la construction et la consolidation des processus démocratiques des pays limitrophes. Les risques d'instabilité politique, qui ont des répercussions sur le bien-être économique et social des populations, ne sauraient être considérés comme limités à un seul Pays mais, en raison d'un processus osmotique difficilement contrôlable, ont des conséquences sur toute la région.

Le dialogue entre le Gouvernement italien et le Gouvernement sénégalais, pour ces raisons, est intense et continu et confirmé par la consolidation des forts liens dans tous les secteurs de la coopération, et spécialement de la coopération au développement.

Malgré le contexte de crise économique et financière, le Gouvernement italien a donc décidé de confirmer le Sénégal comme Pays prioritaire d'intervention, en allouant une enveloppe financière de **45 millions d'euros** au nouveau Programme Pays Italie – Sénégal pour la période 2014-2016.

Les résultats atteints pendant la phase de réalisation du précédent Programme de Coopération italo-sénégalaise, ont permis d'expérimenter des approches innovantes pour la promotion du développement humain et de la *gouvernance* démocratique.

La capitalisation des expériences réalisées durant les trois dernières années, dans le but de dépasser les approches classiques de coopération caractérisées par une fragmentation avérée des interventions, représente la base pour la construction du nouveau Programme Pays. Il ne s'agira plus donc de projets sectoriels, mais plutôt d'une coopération sur la base d'une vision partagée du développement humain durable. Dans cette perspective, l'Italie et Sénégal s'engageront à la réalisation d'un programme articulé sur trois axes stratégiques d'intervention, connexes, dans lesquels les communautés de base participeront activement à l'élaboration et à la réalisation des politiques locales, régionales et nationales.

L'objectif principal de la coopération italo-sénégalaise consiste, en effet, à l'éradication de toute forme de pauvreté et de vulnérabilité à travers le soutien aux processus d'émersion et d'émancipation économique et sociale des couches sociales les plus économiquement et socialement défavorisées, prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

La réflexion fondamentale du nouveau Programme est celle de donner naissance à une coopération sur une base paritaire qui puisse prendre de plus en plus la forme d'un partenariat territorial, au but de dépasser l'approche paternaliste qui caractérisait les politiques de coopération des précédentes années. Pour ces motifs donc, il ne s'agira pas d'une coopération sous forme d'assistance mais de partage des connaissances et des ressources, qui implique les nouveaux acteurs et les Sénégalais résidents en Italie qui souhaiteraient devenir de réels protagonistes dans le développement de leur Pays.

Le co-développement, l'internationalisation, la mise en place de partenariats entre territoires du Nord et du Sud et entre les Pays du Sud du monde représentent le trait innovant du nouveau Programme Italie – Sénégal, qui confirme la volonté des deux Gouvernements d'unir leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement définis dans la Stratégie Nationale de Développement Economiques et Social (SNDES).

2. L'Italie et la Coopération conjointe UE - États Membres au Sénégal

L'Italie s'est toujours engagée fortement dans la coordination générale et sectorielle des propres initiatives de coopération au Sénégal, avec les Etats membres et l'Union Européenne, selon les principes énoncés dans le Consensus Européen pour le Développement et dans le Code de Conduite de l'Union Européenne en matière de répartition des compétences des politiques pour le développement et des principes de l'efficacité de l'aide.

La participation de l'Italie à l'initiative pour la Division du Travail entre UE et Etats Membres au Sénégal, simultanée à la formulation du premier Programme Pays Italie Sénégal, a favorisé l'identification, déjà à partir de 2009, des secteurs d'intervention des initiatives italiennes, qui au fur et à mesure, se sont concentrées dans les secteurs de l'Agriculture et du Développement rural, du soutien au Développement Privé et du Développement Economique Local, de la Protection Sociale et de l'Egalité de Genre, et du point de vue territorial, dans les régions de l'axe centre-sud: Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick, Diourbel, Sédhiou et Kolda.

A partir de 2012, l'Italie a soutenu et animé l'exercice d'analyse et de programmation conjointe de l'UE et des Etats membres, pour la période 2014-2016. Le leadership italien, soutenu par le Gouvernement du Sénégal, dans les secteurs susmentionnés, a permis à l'Italie de jouer un rôle stratégique pour la définition des approches de l'UE.

Le nouveau Programme Pays Italie – Sénégal 2014-2016 a été donc conçu sur la base du travail conjoint réalisé dans le cadre PUE, et il est cohérent avec la concentration sectorielle et géographique du précédent Programme Pays.

3. Le Programme Pays Italie – Sénégal : une stratégie intégrée et innovante de coopération

Le nouveau Programme Pays Italie – Sénégal 2014-2016, de façon cohérente avec le précédent Programme Pays 2010-2013, confirme comme prioritaires les secteurs d'intervention suivants :

- 1- Agriculture et Développement Rural
- 2- Secteur privé et Développement économique local
- 3- Protection sociale, Genre et Education.

L'identification de secteurs prioritaires d'intervention est en accord avec les indications des Ministères partenaires sénégalais, avec les priorités indiquées dans les Lignes directrices de la Direction Générale de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères

d'Italie (DGCS-MAE), avec les indications des groupes consultatifs des partenaires techniques et financiers et des ONG présentes dans le Pays.

Au niveau méthodologique, l'identification des initiatives spécifiques pour chaque secteur de concentration a été réalisée en collaboration avec les Autorités gouvernementales sénégalaises compétentes soit à travers les structures de coordination des Ministères sectoriels partenaires des projets en cours soit en phase de négociation de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES). L'identification des initiatives a en outre été considérée à travers les priorités des Lignes directrices de la Direction Générale de la Coopération au Développement du Ministère italien des Affaires Etrangères (DGCS-MAE) et suivant celles indiquées par les Institutions locales et par les représentations reconnues par la société civile et le secteur de l'entrepreneuriat.

Le nouveau Programme Pays Italie – Sénégal 2014-2016 sera exécuté surtout à travers des programmes bilatéraux gérés directement par le Gouvernement du Sénégal, et sera doté d'une enveloppe financière égale à 45 millions d'euros, dont 30 millions d'euros en crédit concessionnel et 15 millions d'euros en don.

Afin de favoriser une approche de système, un tel montant pourra être intégré par des activités cofinancées par la DGCS-MAE aux ONG italiennes et sénégalaises, des initiatives de la coopération décentralisée italienne et des engagements italiens au niveau multilatéral qui viennent en appui aux actions réalisées par le biais des Organisations Internationales intervenant dans les secteurs de concentration susmentionnés.

Dans cette nouvelle phase de programmation, nous voudrions proposer une stratégie intégrée et innovante, issue de la capitalisation des expériences positives acquises et en mesure de donner une réponse efficace à la fragmentation des interventions classiques de coopération. Les initiatives de coopération du nouveau Programme Pays et celles du Programme précédent seront ainsi réalisées de manière étroitement coordonnée et concertée dans les régions d'intervention afin d'en assurer une efficacité et complémentarité maximale.

La stratégie du nouveau Programme Italie – Sénégal voudrait ainsi favoriser les réformes nationales en faveur de la déconcentration, de la décentralisation démocratique et de l'appui au développement local inclusif et durable en cohérence avec les lignes directrices de lutte contre la pauvreté et sur l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes du Comité pour l'Aide au Développement au sein de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique – (DAC-OCDE) et de la DGCS-MAE.

En ce qui concerne la promotion de l'*empowerment* des femmes le Programme Pays adoptera une approche "*twin track*", qui utilise les indicateurs d'efficacité pour les thématiques de "genre et développement" de façon transversale – notamment en ce qui concerne le secteur du développement rural et de la protection sociale.

A travers la synergie entre ses différentes initiatives le Programme Pays veut ainsi favoriser les processus de gouvernance démocratique et participative du développement et de rendre plus solides et durables les interventions de la Coopération italo-sénégalaise en les reliant aux processus en cours d'internationalisation du développement national et régional. En outre, le Programme Pays veut mieux relier les activités de protection sociale, notamment celles en faveur de l'*empowerment* des femmes et des jeunes, selon les modèles de succès des entreprises sociales durables, qui valorisent le patrimoine existant des réseaux de solidarité et représentent un élément stratégique de développement local inclusif et d'impliquer le système éducatif sénégalais dans les processus de développement, soit à travers des actions de base d'éducation au développement dans les écoles,

soit en reliant les universités aux processus de développement local par des activités de recherche et la formation des cadres.

Une attention particulière sera prêtée à la promotion d'un système éducatif et de formation inclusive, efficace, conforme aux exigences de développement économique et social, fondé sur une *gouvernance* inclusive et une plus grande responsabilisation des collectivités locales et des acteurs de la société civile dans l'élaboration et la réalisation des politiques éducatives.

Pour assurer une bonne coordination entre les différents Ministères sectoriels compétents, il s'avérera nécessaire de constituer un groupe de travail interministériel coordonné par la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Pour la réalisation du nouveau Programme Pays 2014-2016, la Coopération italienne s'engage à garantir une équipe d'experts pour l'accompagnement et l'assistance technique au Gouvernement du Sénégal, qui travaillera en collaboration avec les instituts de recherche, les universités et les écoles internationales sur toute la durée du Programme.

Ci-dessous, la description des secteurs prioritaires d'intervention et des initiatives de coopération par secteur.

3.1 Développement économique local et Protection sociale

3.1.1 Cohérence avec l'exercice d'analyse conjointe de l'UE sur le développement économique local, les Petites et Moyennes Entreprises et la protection sociale

L'Italie et le Sénégal ont développé dans le cadre du Secteur privé et de la Protection Sociale une expérience remarquable et un *leadership* reconnu par l'UE et les autres Etats Membres, grâce aux initiatives du premier Programme Pays Italie – Sénégal (“Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie – PLASEPRI”; “Programme Intégré de Développement Economique et Social – PIDES”; “Connaissance Innovatrice de Développement Local – CIDEL”), qui ont permis de réaliser des expériences innovantes et efficaces en matière de développement économique et social, relativement à la composante privée (création d'incubateurs d'entreprise, promotion des Petites et Moyennes Entreprises et coopératives) et à la composante sociale (promotion de services intégrés du territoire et d'entreprises et coopératives à caractère social), selon une vision de développement local.

Les priorités identifiées par l'UE, les Etats Membres et le Gouvernement Sénégalais pour soutenir le Secteur Privé, et en particulier les Petites et Moyennes Entreprises, ont fait remarquer la nécessité de favoriser le renforcement d'un secteur financier diversifié et inclusif (finance inclusive) qui soit en mesure d'assurer une gamme de services adaptés aux besoins des micros et petites entreprises selon leur cycle de développement et le secteur/la filière d'appartenance.

En ce qui concerne la politique de protection sociale du Sénégal, soutenue par l'UE, nous proposons de développer une stratégie cohérente et inclusive qui prévoit la promotion de parcours d'autonomisation et *empowerment* économique et sociale des groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les jeunes, à travers la création de services intégrés de développement économique et social.

3.1.2 Programme de Développement Economique et Social

Montant global:	20 millions d'euros
Typologie de financement proposée:	
- Subvention (ex art.15):	5 millions d'euros
- Crédit d'aide:	15 millions d'euros
Partenaires institutionnels:	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Femme, de l'Enfance et de la Famille, Ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales
Durée:	3 ans
Régions d'intervention:	Dakar, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Thiès, Diourbel, Fatick

Le programme a pour but de promouvoir le développement économique et social à travers le support à l'entrepreneuriat privé (micro, petite et moyenne entreprise) dans tous les secteurs économiques favorisant l'adoption des principes qui caractérisent « l'entreprise sociale ». Cette initiative représente une synthèse des programmes en cours, à travers le développement d'une stratégie intégrée et innovante intervenant sur les composantes Développement économique local et Développement économique social en fournissant des services de formation, d'information et d'assistance technique/financière aux entreprises privées et sociales.

Le programme appuiera l'amélioration et l'intégration des services qui actuellement œuvrent séparément et d'une façon fragmentaire et peu efficace au niveau local. La stratégie prévoit de favoriser le dialogue entre le secteur public et les acteurs économiques du territoire pour mieux organiser et renforcer les services existants et aller vers la réalisation, dans chaque région, de Centres Intégrés pour l'appui au Développement Economique et Social (CIDES). Les CIDES sont conçus comme de structures opérationnelles qui, orientées par l'ensemble des associés publics et privés du territoire, assurent l'assistance technique aux petites entreprises (création, fonctionnement, gestion durable, choix d'activités productrices valables, utilisation rationnelle des ressources de l'environnement, accès au crédit, gestion des imprévus, contact avec les partenaires internationaux, etc.). Ils orientent les acteurs économiques vers des stratégies de développement du territoire concertées avec tous les acteurs intéressés de façon à ce que les synergies et les complémentarités qui se constitueront (chaînes de valeur) pourront accroître la durabilité et la profitabilité des petites entreprises. Les CIDES accompagnent l'insertion des initiatives de coopération, y compris celles de coopération décentralisée, dans les stratégies concertées de développement du territoire et de son internationalisation, et, en tant qu'instrument de proximité pour les populations, ils constituent un outil de dialogue, de cohésion et de démocratie participative.

L'intervention contribuera ainsi au renforcement de la couverture géographique au niveau régional des structures d'encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (y compris les incubateurs d'entreprise), selon une approche orientée à la rationalisation des services existants et la valorisation du rôle des acteurs publics et privés dans la promotion de l'économie locale; approche qui leur donne la possibilité concrète de pouvoir participer directement à la planification et à l'exécution des activités, en vue de l'optimisation et de l'exploitation des opportunités et des ressources liées au contexte territorial.

Relativement aux modalités d'appui à la création des entreprises, une emphase particulière sera réservée au soutien des initiatives entrepreneuriales adressées aux couches les plus vulnérables de la population (jeunes et femmes) et aux initiatives qui valorisent l'apport technique, humain et économique de la diaspora sénégalaise en Italie.

Un fonds solidaire pourra être constitué au sein des CIDES pour le soutien aux services sociaux qui dépendent beaucoup des financements externes, comme les centres contre la violence faite aux femmes, les centres sociocommunautaires pour les jeunes et de promotion des droits des femmes.

La composante à don proposée (5 millions d'Euros) sera gérée directement par le Gouvernement du Sénégal pour la constitution des CIDES et le financement des activités de formation, de suivi et d'innovation, alors qu'au niveau régional, on procédera à la constitution de fonds de crédit et de fonds de garantie (15 millions d'Euros) qui seront gérés par les Comités de crédit pour le financement des projets élaborés par les acteurs économiques locaux avec l'appui des CIDES et suivi par ces derniers durant leur mise en place.

3.2 Agriculture et Développement rural

3.2.1 Cohérence avec l'exercice d'analyse conjointe de l'UE sur le secteur agricole

La stratégie sectorielle pour l'agriculture et le développement rural définie par le Sénégal et soutenue par la coordination des Etats Membres européens a défini pour ce secteur un objectif général qui vise l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations. Les objectifs spécifiques, partagés par l'Italie et conformes aux lignes stratégiques sectorielles de la Coopération italienne, orientent les actions vers le soutien à l'accroissement durable des productions agricoles à travers l'utilisation rationnelle et la sauvegarde des ressources naturelles, à la réduction de la vulnérabilité extrême, à l'insécurité alimentaire, à la disponibilité des aliments et l'accès aux marchés, à l'amélioration de la *governance* dans la gestion des facteurs de production et la commercialisation des produits agricoles.

3.2.2 G8 – Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)

L'Italie, ensemble avec les Etats Membres du G8, soutient le Gouvernement du Sénégal dans la réalisation de l'initiative NASAN de mobilisation des investissements privés dans le secteur du développement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et de relance de l'innovation visant l'atteinte de résultats plus durables.

Avec l'initiative NASAN, les Etats Membres du G8 et le Gouvernement du Sénégal manifestent leur volonté d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité et de quantité, de réduire la pauvreté et d'éliminer la faim, conformément aux engagements pris par le Gouvernement du Sénégal en matière d'environnement, de promouvoir l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes rurales, de favoriser l'accès de la petite entreprise familiale aux ressources productrices.

Dans le cadre de la NASAN au Sénégal, le nouveau Programme Pays Italie – Sénégal 2014-2016, veut ainsi appuyer des initiatives plus cohérentes et intégrées de développement rural avec une attention particulière à l'amélioration des revenus des petits producteurs, en majorité constitués par des femmes.

3.2.3 Programme Agricole Italie – Sénégal (PAIS)

Montant global:	18 millions d'euros
Typologie de financement proposée:	
- Subvention (ex art.15):	3 millions d'euros
- Crédit d'aide:	15 millions d'euros
Partenaire institutionnel:	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
Durée:	3 ans
Régions d'intervention:	Dakar, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Thiès, Diourbel, Fatick

Le Programme Agricole se propose de poursuivre l'intervention sectorielle de la Coopération italo-sénégalaise pour la période 2014-2016 dans les mêmes régions de concentration du "Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) – PAPSEN", où il représente un renforcement et son extension, et dans celles où les autres programmes de la Coopération italienne sont implémentés en stricte collaboration et synergie (Régions de Dakar, Kaolack, Thiès, Diourbel, Fatick, Sédhiou, Kolda).

La composante à don prévue (3 millions d'euros) sera gérée directement par le Gouvernement du Sénégal pour le renforcement institutionnel des structures gouvernementales (Ministère de l'Agriculture et ses Départements, Directions régionales et structures exécutives comme l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole – ISRA), pour l'élaboration d'un diagnostic préliminaire pour l'analyse des données et l'identification des axes d'intervention dans les régions de concentration, la gestion du programme, le suivi-évaluation de l'impact de l'intervention.

La composante à crédit prévue (15 millions d'euros) sera utilisée selon deux modalités: a) fonds de crédit de 12 millions d'Euros destiné au financement et à la réalisation de projets de développement agricole présentés par des coopératives, associations féminines, GIE (Groupes d'Intérêt Économique) et qui sera géré ensemble avec les autres fonds de crédit des programmes italiens; b) fonds d'intervention de 3 millions d'Euros destinés à la réalisation de thématiques techniques et activités particulièrement stratégiques pour le secteur rural, conformes aux objectifs des programmes sectoriels nationaux, identifiées et proposées par le Ministère de l'Agriculture et ses Départements.

La subdivision des montants relatifs aux deux composantes pourrait varier durant la formulation du programme.

3.3 Promotion de l'Égalité de genre et de l'Éducation féminine

3.3.1 Cohérence avec l'exercice d'analyse conjointe de l'UE sur la promotion de l'égalité de genre et l'éducation féminine

En ce qui concerne l'exercice d'analyse et programmation conjointe en matière de promotion de l'égalité de genre, dont l'Italie assure le leadership, les États Membres de l'Union Européenne ont convenu de la nécessité d'accompagner le Gouvernement du Sénégal, notamment le Ministère chargé des politiques de genre, dans l'élaboration et la réalisation d'une Nouvelle Stratégie de Promotion de l'Égalité de Genre et de l'*Empowerment* des Femmes. Une attention particulière sera réservée à l'élaboration d'une stratégie d'institutionnalisation du genre à travers l'identification d'indicateurs complexes à adopter au niveau local dans les secteurs les plus stratégiques (Économie, Agriculture, Hydraulique, Protection sociale). Il est prévu également d'accompagner le Ministère de la Justice dans la réforme des normes discriminatoires contenues dans le Code de la Famille et dans le Code pénal afin de favoriser une complète harmonisation des dispositions nationales avec la normative internationale en matière de droits des femmes.

Dans le secteur de l'Education, on veut contribuer à l'amélioration de la qualité du système éducatif comme prévu par le Programme d'Amélioration de la Qualité, l'Egalité et la Transparence pour l'Education et la Formation 2013–2025 (PAQUET), à travers le développement de conditions adéquates pour l'accès à l'éducation, la promotion de l'égalité et de l'inclusion avec une attention particulière aux droits des enfants victimes d'exploitation, le soutien à une gestion efficace, efficiente et transparente des ressources humaines et financières. En outre, pour lutter contre le chômage et promouvoir la participation des jeunes et des femmes au développement économique et social du Pays, on a opté pour une meilleure coordination, également avec le secteur privé, afin d'ajuster l'offre formative aux besoins du marché.

3.3.2. Programme de soutien à la révision de la Stratégie Nationale sur l'Egalité de Genre

Montant global:	2 millions d'euros
Typologie de financement proposée:	
Subvention:	1,5 millions d'euros
Multi-bilatéral UNWomen:	0,5 million d'euros
Partenaire institutionnel:	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Durée:	2 ans

De façon cohérente avec les propositions de la coordination européenne, la Coopération italienne, leader du Groupe Genre de l'UE pour la mise en œuvre du Plan d'Action Genre 2010–2015, veut réaliser, en partenariat avec UNWomen, un programme de soutien à la révision de la Stratégie Nationale sur l'Egalité de Genre du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin du Sénégal.

A partir d'une analyse de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) et de toutes les politiques et programmes nationaux et sectoriels, il ressort un manque de données regroupées par genre et classes d'âge mais surtout une absence d'analyse de genre au niveau local. Ces facteurs influencent négativement la programmation technique et financière nationale relative à la promotion de l'égalité de genre.

L'intervention se focalisera sur le développement d'une stratégie de *gender mainstreaming* efficace, élaborée selon une approche « *bottom up* » et à travers l'identification d'indicateurs complexes, appliqués et élaborés au niveau local, et la récolte de données par sexe et classes d'âge grâce à un partenariat stratégique entre l'Agence Nationale de la Statistique sénégalaise et l'Institut de Statistiques italien (ISTAT) et à l'appui à la planification locale dans les secteurs stratégiques.

L'objectif de l'initiative est de promouvoir l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention à travers une approche de développement local. Au niveau national, seront identifiés les Ministères sectoriels stratégiques pour la Coopération italienne (Agriculture, Elevage, Economie et Finances, Protection sociale, Education et Planification territoriale) en vue de l'intégration de la dimension genre selon une approche « *bottom up* » dans les politiques et programmes respectifs et pour l'utilisation des *Gender Markers*. Un comité interministériel présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances accompagnera le suivi-évaluation des activités.

Le programme prévoit également de soutenir le Gouvernement et le Comité de révision du Code de la Famille et du Code pénal (Ministère de la Justice) en ce qui concerne les normes sur l'accès à la terre et le droit de succession, des facteurs qui réduisent fortement l'impact des actions du Gouvernement en matière de développement rural, sécurité alimentaire et égalité de genre.

3.3.3 Programme d'Appui à l'Education des Filles (PAEF Plus)

Montant global:	4 millions d'euros
Typologie de financement proposée:	
Subvention (ex art.15):	4 millions d'euros
Partenaire institutionnel:	Ministère de l'Education Nationale
Durée:	3 ans
Régions d'intervention:	Dakar, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Thiès, Diourbel, Fatick

Le projet se propose de poursuivre l'engagement de la Coopération italienne dans la promotion de l'éducation féminine au Sénégal par une approche qui vise l'égalité de genre dans l'accès aux études (cycle primaire et secondaire) et l'achèvement des parcours de formation pour les fillettes et les adolescentes.

L'initiative soutient la «politique relative aux questions de genre» du nouveau Programme d'Amélioration de la qualité, l'égalité et la transparence dans les secteurs de l'Education et de la Formation au Sénégal (PAQUET 2013–2025).

La proposition est basée sur les résultats du "Projet d'Appui à l'Education Primaire des Filles – PAEF", en capitalisant le modèle d'intervention qui a été développé dans les écoles bénéficiaires et qui a été enrichi à travers l'intégration d'aspects spécifiques comme la promotion des droits civils des filles et des femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre, la promotion de la participation communautaire au fonctionnement de l'école et l'intégration des aspects genre dans les plans de développement local de l'éducation. En outre, par rapport à la phase pilote du PAEF, le nouveau projet s'adressera non seulement aux fillettes mais également aux adolescentes, avec une attention spécifique aux problématiques relatives à cette tranche d'âge et aux jeunes femmes victimes de la déperdition scolaire.

L'intervention, d'une durée de trois ans, sera axée sur plusieurs composantes (coordination, communication et sensibilisation, équité et qualité, appropriation et participation communautaire) et réalisée dans les Régions de Dakar, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Thiès, Diourbel et Fatick, zones de concentration des initiatives de la Coopération italo-sénégalaise, pour faciliter les synergies avec les autres programmes de développement économique et social et rural, pour améliorer l'accès des femmes aux activités de formation et aux crédits financiers qui leur sont réservées. Le projet s'inspire d'une vision transversale du développement local basé sur la territorialité et la définition d'approches intégrées de développement qui impliquent les acteurs locaux et en renforcent les capacités dans le but de favoriser une participation finalisée à la durabilité des interventions.

3.3.4 Programme de Promotion des droits des mineurs

Montant global:	1 million d'Euro
Typologie de financement proposée:	
Subvention (ex art. 15):	1 million d'Euro
Partenaire institutionnel:	Ministère de la justice, Ministère de l'éducation, Ministère de la Femme de l'Enfance et de la Famille
Durée:	2 ans

Le projet, en cohérence avec l'engagement de la Coopération italo-sénégalaise dans le domaine de la protection de l'enfance et en continuité avec les résultats obtenus, veut renforcer le cadre institutionnel de référence pour la prévention et l'élimination de toute forme de violence et d'exploitation des mineurs.

La cible principale du projet sera celle des enfants de la rue, y compris ceux qui grandissent et évoluent dans les espaces publics, ceux qui pratiquent la mendicité, ceux qui travaillent dans le secteur informel et tous ceux qui ont perdu tout lien social avec leur famille d'origine. La majorité des mineurs qui arrive dans les grandes centres urbaines provient des zones les plus pauvres du Sénégal et des pays voisins (le 50% arriverait, victime de traite, de la Guinée Bissau, de la Guinée, du Mali et de la Gambie) et vit en conditions précaires aggravées par l'exposition aux risques de nature variée (maladies, accidents, abus).

L'action, en cohérence avec les stratégies nationales en faveur de l'éducation et la protection des enfants, est orientée à contraster ce phénomène à travers une série d'actions comme :

- Le renforcement et l'application des dispositions législatives contre la traite et la mendicité ;
- La promotion d'une citoyenneté inclusive à travers le soutien à la modernisation du système de l'état civil et des actions de sensibilisation en faveur de l'inscription des enfants aux registres d'état civil ;
- La prévention, la retraite et la réinsertion familiale et scolaire ;
- L'activité d'*advocacy* pour la promotion d'une offre éducative diversifié et adapté à la demande (réglementation de l'éducation religieuse dans le respect des droits humains des mineurs et en ligne avec les critères de qualité) et pour l'adoption d'une stratégie nationale de protection de l'enfance.

Toutes ces mesures seront orientées à améliorer l'accès des mineurs aux services sociaux de base (éducation, santé, protection, etc.) à travers une majeure compréhension des droits de l'enfance et de l'approche des droits humains dans la planification des stratégies nationales et locales de développement économique et sociale.

Le projet aura une durée de deux ans et réalisera des activités au niveau national et local, en partenariat avec les institutions centrales et déconcentrées et en collaboration avec les centres de réinsertion et formation professionnelle promues en partenariat avec la société civile.

4. Suivi-Evaluation (SE)

L'Italie et le Sénégal ont participé activement au processus d'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement énoncé aux *fora* de Rome (2003), Paris (2005), Accra (2008) et Busan (2011) et ont l'intention de s'engager davantage, sur la base des recommandations de l'OCDE-DAC et des politiques au développement de l'UE, à tout mettre en œuvre pour une bonne exécution du Programme Pays Italie – Sénégal 2014-2016.

Les activités de Suivi et Evaluation des initiatives du Programme Pays seront ainsi en accord avec les principes du Dispositif de Suivi Evaluation de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) qui s'appuie sur le Système Statistique National (SSN) et le plan d'action du Schéma Directeur de la Statistique (SDS).

De façon cohérente avec les instruments définis par la coordination UE/Etats membres et partagés par le Sénégal pour la création d'un mécanisme commun d'analyse et d'évaluation, des missions conjointes annuelles entre le Sénégal, l'Italie et les autres bailleurs intervenant dans les secteurs seront organisées dans le cadre du Suivi-Evaluation des initiatives dudit Programme Pays.

Aussi, un cadre de suivi-évaluation sera-t-il constitué par le Sénégal et l'Italie en vue d'organiser une rencontre de revue annuelle du Programme Pays à laquelle participeront tous les représentants institutionnels impliqués dans la mise en œuvre des axes d'intervention dudit Programme.

5. Ressources financières

Millions d'euros

TYPOLOGIE	2014	2015	2016	TOTAL
<u>Bilatérale à don</u>				
Programme Agricole	1,2	1	0,8	3
Programme Dev. Econ. et Sociale	2,2	1,5	1,3	5
Stratégie <i>Gender mainstreaming</i>	0,5	0,5	0,5	1,5
Programme éducation féminine	1,6	1,2	1,2	4
Promotion des Droits des enfants	0,5	0,5		1
				14,5
<u>Bilatéral à crédit</u>				
Programme Agricole	5	5	5	15
Programme Dev. Econ. et Sociale	5	5	5	15
				30
<u>Multibilatérale</u>				
Stratégie <i>Gender mainstreaming</i> (UNWomen)	0,25	0,15	0,1	0,5
TOTAL				45

Rédigé à Dakar le 7 Janvier 2014



**Pour le Gouvernement
de la République Italienne
S.E. Mme Emma Bonino
Ministre des Affaires Etrangères**



**Pour le Gouvernement
de la République du Sénégal
S.E. M. Amadou Ba
Ministre de l'Economie et des Finances**